

UNIVERSITÉS

Le prix Émile Tyan décerné ex aequo à Rizk Zgheib et Samer Ghamroun

La cérémonie a été marquée par la projection d'un film biographique mettant en exergue les compétences académiques et professionnelles de l'éminent juriste disparu, mais également les valeurs d'intégrité et d'indépendance qui ont poussé cet ancien président du Conseil supérieur de la magistrature et ancien ministre de la Justice à démissionner tour à tour de ces deux fonctions.

Claude ASSAF

Comme tous les deux ans, le Centre d'études des droits du monde arabe (Cedroma), au sein de la faculté de droit de l'Université Saint-Joseph, a organisé vendredi sur le campus des sciences sociales une cérémonie de remise du prix Émile Tyan.

Cette récompense, instituée en 1997, est destinée à honorer l'auteur d'une thèse universitaire se rapportant au droit des pays arabes, pour l'excellence de son travail. Cette année, ce sont deux lauréats qui ont remporté le prix ex aequo, le jury ayant eu des difficultés à les départager, au regard de la structure rigoureuse et de l'analyse perspicace dont se distingue leur œuvre respective. Il s'agit d'anciens étudiants de la faculté de droit, Rizk Zgheib et Samer Ghamroun, tous deux enseignants au sein de l'institution. M. Zgheib s'est penché sur le thème de « Leau et son partage au Levant : enjeu juridique au service de la paix », tandis que M. Ghamroun a choisi un sujet de sociologie du droit : « Effets d'État : le juge des enfants, les juges de la charia, et la lutte pour la famille libanaise ».

L'événement s'est tenu en présence de responsables et enseignants de l'université et de plusieurs professionnels du droit, notamment Léna Ghannagé, doyenne de la faculté de droit, et son père Pierre Ghannagé, qui a marqué de son empreinte l'enseignement juridique à l'USJ, ainsi que Aïda Azar, Nada Chaoul et Michel Semrani.

L'amphithéâtre était d'ailleurs rempli, la cérémonie représentant pour beaucoup une occasion de perpétuer le souvenir de l'éminent juriste, qui a enseigné pendant plus de 40 ans à la faculté de droit. Émile Tyan (1901-1977) est en outre l'auteur prolifique d'ouvrages de référence, dont le *Droit commercial* (1968) récemment réédité, le *Droit international privé* (1972), le *Droit de l'arbitrage* (1972), ainsi que de plusieurs ouvrages de droit musulman. Avocat converti à la magistrature, il a contribué à l'élaboration de nombreuses lois, et a par ailleurs occupé le poste de président du Conseil supérieur de la magistrature (1948), et à deux reprises (1956 et 1965) celui de ministre de la Justice.

Non à l'ingérence du pouvoir politique

Première à prendre la parole, la directrice de Cedroma, Marie-Claude Najm, a décrit l'illustre disparu comme « un auteur à la pensée féconde », affirmant que « son nom reste attaché à la faculté de droit ». Mme Najm a par ailleurs mis l'accent sur « l'esprit d'indépendance » d'Émile Tyan et « son opposition à l'ingérence du pouvoir politique » dans le pouvoir judiciaire.

À son tour, le P. Salim Daccache s.j., recteur de l'USJ, a rendu hommage au « valeureux enseignant, figure emblématique du droit », et à « sa personnalité libre, qui l'a poussé à démissionner à deux reprises ». Le responsable universitaire faisait ainsi allusion à la démission de l'éminent juriste, en 1949, de la présidence du Conseil supérieur de la magistrature, en signe de protestation contre l'exécution du fondateur du Parti syrien national social (PSNS), Antoun Saadé, qui ne s'était pas déroulée dans le respect de la procédure requise. Cette réaction radicale a en outre été évoquée dans le film biographique projeté durant la cérémonie de remise du prix. Réalisé par Michèle Tyan, petite-fille du grand disparu, le court métrage retrace le refus de ce dernier de se plier à la convocation au palais présidentiel de la commission de grâce, ordonnée par le président de la République de l'époque, Béchara el-Khoury, en vue de statuer sur le recours en grâce présenté par l'avocat du condamné. En tant que président de la commission de grâce, Émile Tyan avait exigé qu'il fixe lui-même la date de la réunion de cette commission, affirmant que celle-ci doit se tenir au Palais de justice. Mais sa réclamation est tombée dans les oreilles d'un sourd et, le lendemain, Antoun Saadé a été exécuté de manière expéditive. Pas plus loin que le surlendemain, Émile Tyan s'est retiré de son poste de premier président de la Cour de cassation.

« Quelque quinze ans plus tard, toujours intransigeant sur ses principes, Émile Tyan s'est démis de ses fonctions de ministre de la Justice au sein du gouvernement de Rachid Karamé, pour protester contre l'ingérence du pouvoir exécutif dans les nominations judiciaires », indique en outre Mlle Tyan dans le film.

Indépendance de jugement

Dans le cadre du documentaire diffusé, la parole a également été donnée à des collègues et étudiants de l'éminent juriste, notamment Pierre Ghannagé, et les anciens doyens de la faculté de droit, Fayezi Hajj Chahine et Richard Chemali. Ils ont salué « l'indépendance de jugement, la rigueur et la forte personnalité » du disparu, dont « la plume insatiable a généré une œuvre étendue et profonde ». Les spectateurs ont pu également entendre ses deux fils, Henri et Nady Tyan, évoquer leurs souvenirs qui ont été marqués par le caractère « inflexible » d'un homme « exigeant envers lui-même et envers les autres ».

Après la projection du film, Me Nady Tyan a remis aux deux lauréats le prix de 5 000 dollars, rendant hommage au « travail de recherche considérable qu'ont manifestement exigé les sujets particulièrement ardu des deux thèses couronnées ».